



mémoire et solidarité

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – service départemental des Ardennes –

Direction

Marie-Agnès HYON-PAUL

Missions :

- partenariat
- paritarisme
- commémorations
- cérémonies
- sensibilisation des jeunes générations, concours des Petits Artistes de la Mémoire
- mise en œuvre de la politique de mémoire
- sépultures
- expositions prêtées **gracieusement** par le service

Solidarité

Contact

Kamel AMOURA

03.24.56.60.20

reg.sd08@onacvg.fr

L'action sociale est au cœur de la mission de l'ONACVG. Elle est déconcentrée au niveau des services départementaux qui, grâce à leur présence sur le terrain, sont les plus à même d'agir rapidement en fonction de la situation de chaque ressortissant. L'ONACVG a donc le souci de poursuivre, au quotidien, une **politique sociale adaptée** à leurs besoins. De ce fait, l'établissement soutient les *ressortissants en situation matérielle difficile* : faible retraite, frais de chauffage, remplacement d'un appareil ménager défectueux, frais médicaux (mutuelle, lunettes, appareils dentaires ..).

Mais l'ONACVG tient compte également des besoins consécutifs au vieillissement de la population et à l'allongement de la durée de la vie **en favorisant tous les dispositifs de maintien à domicile**. Il peut s'agir d'*interventions ponctuelles* qui revêtent la forme de participations aux frais d'aménagement du logement en fonction du vieillissement ou du

handicap : élargissement des portes à un fauteuil roulant, aménagement d'une chambre en rez-de-chaussée, remplacement d'une baignoire adaptée au handicap... Il peut s'agir *d'interventions régulières* liées à des prestations de service relatives à l'état de santé ou de dépendance du ressortissant (frais d'aide ménagère), liées à sa sécurité (télésurveillance), à son alimentation (portage de repas à domicile) ou à une situation d'isolement ou de mobilité réduite (frais de déplacement).

Missions :

- interventions financières
- carte d'invalidité
- pensions et allocations de reconnaissance aux harkis
- comptabilité
- Œuvre Nationale du Bleuets de France : organisation des collectes des 8 mai et 11 novembre
- diplôme d'Honneur de porte-drapeau
- Aide Différentielle au Conjoint Survivant

Reconnaissance et réparation

Contact

Erika LEGOUGE

03.24.56.60.16

rep.sd08@onacvg.fr

Les services départementaux de l'ONACVG sont l'interlocuteur de proximité en matière de gestion du droit à reconnaissance du monde combattant. Ils agissent pour le compte du ministère de la Défense. Ils sont chargés de recevoir et d'instruire les demandes relatives à la reconnaissance.

La reconnaissance de la Nation s'exerce pour les personnes affectées par la guerre, grâce à l'attribution de titres et des cartes.

Missions :

- retraite du combattant
- carte du combattant
- titre de reconnaissance de la Nation
- pension militaire d'invalidité
- Carte de veuve d'ancien combattant
- carte de stationnement européenne
- aide à la reconversion professionnelle
- carte de réfractaire
- personne contrainte au travail en pays ennemi
- carte de combattant volontaire de la Résistance
- pupille de la Nation
- orphelin de guerre

Mission Interdépartementale Mémoire et Communication

*Coordonnateur Mémoire et Communication
en résidence administrative à Charleville-Mézières*

Contact

Stéphane LEROY

03.24.56.60.99

stephane.leroy@onacvg.fr

La mission mémoire a pour objectif de préserver et de transmettre aux jeunes générations les valeurs républicaines des anciens combattants. Connaître le passé et sauvegarder l'héritage de nos aînés, c'est aussi une manière d'apprendre à être citoyen. Les services départementaux de l'ONACVG sont chargés de relayer et de décliner les grands axes de la politique de mémoire nationale. **Célébrer, partager et transmettre** résument les objectifs de la mission mémoire.

Missions :

- coordonner et mettre en œuvre les opérations exceptionnelles définies par la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
- conseiller et assister les directeurs départementaux (journées commémoratives exceptionnelles, opérations de mémoire nationale ou locale)
- réaliser des actions de mémoire à portée interdépartementale (colloques, plaquettes, affiches, expositions)
- contribuer à la mise en valeur des nécropoles et hauts-lieux de mémoire
- Œuvre Nationale du Bleuet de France : communication

L'Œuvre Nationale du Bleuet de France



le Bleuet de France

« Aidons ceux qui restent »

Ce sont deux infirmières, désireuses de venir en aide aux mutilés de guerre, qui sont à l'origine du Bleuet de France. En 1925, elles ouvrent un atelier aux Invalides, où l'on confectionne des fleurs de Bleuet en tissu. A partir du 11 novembre 1934, les collectes du Bleuet de France sont légalisées sur la voie publique. A partir de 1957, une deuxième collecte a lieu le 8 mai.

Symbole officiel de mémoire et de solidarité envers le monde combattant, le Bleuet incarne le lien étroit entre la Nation et ceux qui l'ont servie ou la serve aujourd'hui.

Héritier d'une tradition de soutien aux victimes des conflits, le Bleuet de France est géré depuis 1991 par l'ONACVG. Ce dernier a la charge de le promouvoir et de faire connaître les valeurs civiques et morales qui lui sont attachées.

Les fonds collectés par les services départementaux participent à l'amélioration du quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de victimes de guerre ou d'attentats, et également à l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations.

Le Bleuet de France est présent partout en France dans les services départementaux de l'ONACVG.

Cérémonies

Journées Nationales Commémoratives

Instituées sur décision de l'Etat, les Journées Nationales Commémoratives sont organisées, chaque année, sur l'ensemble du territoire. Les services départementaux de l'ONACVG sont impliqués dans leur organisation, aux côtés des services préfectoraux. Ils développent, entre autres, la participation des scolaires :

Liste des journées nationales commémoratives

Intitulé	Date
Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	19 mars
Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation	Dernier dimanche d'avril
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945	8 mai
Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine	8 juin
Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi	18 juin
Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France	16 juillet
Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives	25 septembre
Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918	11 novembre
Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie	5 décembre

Organiser une cérémonie

Cette partie a pour but d'éclairer ceux qui le souhaitent sur le protocole qui régit le déroulement des cérémonies patriotiques. Celui-ci est défini par le décret n°89-655 du 13 septembre 1989, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Lien vers le décret n°89-655 du 13 septembre 1989, relatif aux cérémonies publiques, préséances honneurs civils et militaires :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=64A8F1E823E6F7920494CCA899C46220.tpdjo12v_1?cidTexte=LEGITEXT000006067256&dateTexte=20131008

Il faut faire cas de deux types de cérémonies :

Les cérémonies prescrites par le Gouvernement (cérémonies nationales)

« Les autorités qui assistent aux cérémonies publiques prennent place dans l'ordre déterminé par leur rang dans l'ordre des préséances. Lorsque les autorités sont placées côte à côte, l'autorité à laquelle la préséance est due se tient au centre. Les autres autorités sont placées alternativement à sa droite puis à sa gauche, du centre vers l'extérieur, dans l'ordre décroissant des préséances. Lorsque la configuration des lieux exige que les autorités soient placées en

rangs successifs de part et d'autre d'une allée centrale, l'autorité à laquelle la préséance est due se tient à la gauche de la travée de droite. L'autorité occupant le second rang se tient à la droite de la travée de gauche. Les autres autorités sont placées, dans l'ordre décroissant des préséances, rangée par rangée et, pour une même rangée, alternativement dans la travée de droite, puis dans la travée de gauche, du centre vers l'extérieur. Lorsque l'objet de la cérémonie et le nombre important des autorités militaires présentes le justifient, les autorités peuvent être scindées en deux groupes, les autorités civiles étant placées à droite et les autorités militaires à gauche. Dans chaque groupe, les autorités sont placées dans l'ordre décroissant des préséances, du centre vers l'extérieur et de l'avant vers l'arrière ».

NOTA : les rangs et les préséances ne se délèguent pas.

Les cérémonies non prescrites par le Gouvernement (cérémonies locales)

« Dans les cérémonies publiques non prescrites par ordre du Gouvernement, l'autorité invitante occupe le deuxième rang dans l'ordre des préséances, après le représentant de l'Etat ».

NOTA : les rangs et les préséances ne se délèguent pas.

« Voix off »

La « voix off » tient un rôle important lors d'une cérémonie. C'est elle qui donne le « ton » de la cérémonie, qui la rythme.

Actualités du service départemental des Ardennes

Agenda des Ardennes

La nouvelle exposition intitulée *Jean Moulin, une vie d'engagement*, sera exposée au lycée Jean Moulin de Revin, à partir du 2 septembre.

Revue de presse

2013

Juillet

« UN CAMP OUBLIE » : Commémoration au *Judenlager* des Mazures



Dans le cadre des manifestations de l'année 1943, un hommage particulier a été rendu aux Juifs d'Anvers internés au *Judenlager* des Mazures. A l'occasion de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État Français et d'hommage aux Justes de France, une manifestation émouvante s'est déroulée aux Mazures, sur les lieux mêmes du camp.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, cette commune était la seule en Champagne-Ardenne à avoir un *Judenlager*, camp réservé aux Juifs, et antichambre de la déportation de Juifs anversoises vers les camps de la mort.

La cérémonie s'est articulée selon plusieurs temps forts. Des gerbes ont été déposées par les autorités. Puis M. NAMER, Président honoraire du Consistoire Israélite des Ardennes, et Mme REICHER, Présidente de l'Association pour la mémoire du *Judenlager* des Mazures ont symboliquement déposé une pierre.

Mme REICHER, dont le père s'est évadé du convoi de déportés, était accompagnée pour l'occasion de son neveu Yarden, venu d'Israël.

Mme HYON-PAUL, Directrice du service départemental de l'ONACVG, a ensuite présenté l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah », visible en juillet aux Mazures.

UN PETIT ARTISTE DE LA MEMOIRE ARDENNAIS AU DEFILE DU 14 JUILLET



Une délégation des membres de la commission mémoire a accompagné la directrice du service départemental dans les cinq classes ardennaises candidates au concours « PAM ».

125 élèves ont ainsi présenté leur travail pluridisciplinaire, original, émouvant... en présence de leurs parents et de représentants de la DASEN.

L'excellence des carnets et l'engagement personnel des enseignants ont été soulignés.

Chaleureusement félicités, les participants ont reçu un diplôme et un cadeau du service départemental soutenu par le Souvenir Français.

La classe de CM2 de Givet, retenue pour représenter les Ardennes au jury national, est particulièrement valorisée : Julian, jeune porte-drapeau

du Souvenir Français, petit artiste de la mémoire de cette classe, participera à la cérémonie nationale du 14 juillet sur les Champs-Élysées !

Juin

MAQUIS DES MANISES : « LE TERRIBLE CORTEGE » LA RESISTANCE ET JEAN MOULIN A L'HONNEUR A REVIN



Liés autour du souvenir douloureux et toujours vivace des maquisards torturés et assassinés par les Allemands le 13 juin 1944, élus, autorités civiles et militaires, monde combattant, Jeunes Sapeurs Pompiers, ardennais et belges leur ont rendu un vibrant hommage.

Dans les bois des Manises, cette émouvante et poignante cérémonie, présidée par le préfet, a été marquée par l'interminable appel des 106 résistants assassinés, morts pour la France... « le terrible cortège ».

En mémoire des résistants et des déportés ardennais, le service départemental de l'ONAC, en partenariat avec la section UNC locale, ont ensuite présenté l'exposition « Jean Moulin » à la mairie de Revin. On remarquait la présence symbolique de jeunes scolaires du lycée local, Revin étant la seule commune du département à accueillir un lycée « Jean Moulin ».

Les discours des autorités ont rappelé à tous la nécessité du devoir de mémoire et l'importance de la transmission de l'histoire, tant locale que nationale, aux jeunes générations.

LA DIRECTION ACADEMIQUE DES ARDENNES ACCUEILLE L'EXPOSITION JEAN MOULIN



Le 21 juin, à l'occasion de l'hommage national rendu à Jean Moulin, la direction académique des Ardennes a accueilli des élèves du lycée Jean Moulin de Revin pour une commémoration autour du Préfet Résistant. Cette cérémonie a été marquée par la lecture de textes, récits historiques, poèmes. Le *Chant des Partisans* a ensuite été entonné par toute l'assemblée, dont Messieurs Pierre N'GAHANE, Préfet des Ardennes, Benoît HURE, Président du Conseil Général et Sénateur des Ardennes, Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes, Patrice DUTOT, Directeur académique et Mme Marie-Agnès HYON-PAUL, Directrice du service départemental de l'ONACVG. Cette dernière a ensuite présenté l'exposition « Jean Moulin, un héros moderne », visible durant tout l'été dans le hall.

Mai

LES FLAMBEAUX DE LA MEMOIRE : les jeunes honorent les morts de mai-juin 1940



Mai 1940 : percée de Sedan par les Panzer et course à la mer. Mais aussi résistance de l'armée française entre Chiers (La Ferté) et Aisne (Asfeld) durant presque un mois (14 mai-11 juin). Cette résistance mal connue s'est déroulée sur le sol ardennais, sur une ligne longtemps jalonnée de tombes et de ruines.

Dans la nécropole de Floing, mardi 7 mai en soirée, malgré la pluie tenace, le Sous-préfet de Sedan, la directrice de l'ONAC 08, de nombreux Ardennaises et Ardennais, élus ou présidents d'association, porte-drapeaux ou jeunes porteurs de flambeaux, ont rendu un hommage particulier aux militaires morts au combat en mai-juin 1940.

Le Président d'ARDENNES 1940, le Maire de Floing ont déposé une gerbe au mât central, accompagnés de membres du Conseil Municipal des Jeunes. Plusieurs scolaires sont intervenus pour lire un poème dénonçant le racisme, pour rappeler les événements de mai 1940 dans les Ardennes, pour signifier que cet hommage dépassait les différences de race et de religion en déposant une fleur sur les tombes de soldats de

toutes confessions, coloniaux ou européens. Le service départemental de l'ONACVG soutenait cette commémoration.

Mars

NÉCROPOLE NATIONALE : BAPTÊME DE PROMOTION



Le 20 mars 2013, la nécropole nationale de Floing (08) a accueilli le baptême de promotion de l'école de sous-officiers de gendarmerie de Chaumont (52). Ce lieu de mémoire abrite 2000 sépultures de soldats français tombés lors de la percée de Sedan et des combats de mai et juin 1940 dont celle de l'Adjudant-chef Guichard, parrain de la 446^{ème} promotion. La plus ancienne école de Gendarmerie de France a ainsi rendu hommage au 45^{ème} Bataillon de Chars de Combats de la Gendarmerie, qui subit de lourdes pertes.

Pour la remercier de son implication dans l'organisation de la cérémonie, la directrice s'est vue remettre l'écusson de la promotion dont la forme est celle du département des Ardennes.

La manifestation a rassemblé une délégation de la compagnie, la famille du parrain, le Sous-préfet de Sedan, la directrice du service de l'ONACVG des Ardennes, le monde combattant...

Janvier

EXPOSITION « LES JUIFS DE FRANCE DANS LA SHOAH »



Sedan en janvier, Charleville en février, Givet en mars, la dernière exposition de l'ONAC voyage bien dans les Ardennes. Cet été, elle sera visible aux Mazures, lieu de l'ancien Judenlager.

Dans le cadre des commémorations de l'année 1942, le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre des Ardennes (ONACVG) a inauguré l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah », mardi soir, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et la ville de Sedan.

Cette exposition, qui se tiendra au Pôle culturel jusqu'au samedi 2 février au matin,

s'articule autour de 20 panneaux. Elle a été réalisée par le Mémorial de la Shoah, adaptée de l'exposition « Le Temps des rafles » conçue sous la direction de Serge Klarsfeld en 1992.

Plus de deux millions de Juifs furent déportés et assassinés dans toute l'Europe. Quarante-trois convois partiront de France vers Auschwitz durant l'année 1942.

L'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah » aborde

donc le thème des communautés juives en Europe dans l'entre-deux-guerres, le régime de Vichy, la multiplication des mesures antijuives, les rafles, le tournant de l'année 1942, la déportation, le camp de Drancy, l'opinion publique face à la persécution des Juifs, les Juifs en Résistance, le sauvetage des enfants, etc.

Didier Herbillon, maire de Sedan, a émis le souhait que de nombreux enfants viennent

voir cette exposition. En présence de certains Sedanais qui ont vécu cette tragédie, Mourad Chenaf, sous-préfet de l'arrondissement, a lui aussi mis en avant ce devoir de mémoire, avant de laisser Marie-Agnès Hyon-Paul, directrice de l'office national des anciens combattants, commenter chaque panneau avec force détails.

Exposition à voir dans le hall d'entrée du Pôle culturel, place Calonne. Entrée libre.

Source : *L'Ardennais*

Liens utiles

<http://www.onac-vg.fr/fr/>

<http://www.bleuetdefrance.fr/>